

Le foyer

Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat, des adoptés et des personnes admises ou ayant été admises à l'aide sociale à l'enfance. Reconnue d'utilité publique par décret du 13 février 1956.



1956 - 2016

Siège social :

3 rue Japy • 75011 Paris

E-mail : atoutcoeur.paris@gmail.com

Tél. : 01 43 79 55 91

Fax : 01 43 79 21 41

Site internet : atoutcoeur-75.fr

Site internet de l'association :

atoutcoeur-75.fr



Communiquer avec l'association :

E-mail :

atoutcoeur.paris@gmail.com

Tél. : **01 43 79 55 91**

Fax : **01 43 79 21 41**

Adresse courrier :

3, rue Japy – 75011 Paris

N'oubliez pas de communiquer à temps vos changements d'adresse :

- Votre courrier peut subir un sérieux retard.
- Votre journal peut ne pas vous parvenir.
- Vous risquez de perdre contact avec votre association... et vos droits.
- Vous nous éviterez aussi un travail de recherches, long et fastidieux.

SOMMAIRE

Informations	2
Le mot de la présidente	3
Organigramme	4
A ne pas manquer	5
Présentation des vœux	5
Assemblée Générale Ordinaire	6
Rapport d'activités	7
Statistiques sociales 2014	13
Rapport moral	16
Rapport financier	17
Budget prévisionnel	19
Distinction	21
Noces d'Or	21
Parrainages	22
Rencontres	23
Témoignages	25
A lire	28
A savoir	31
Informations	32
Etudiante	33
Nos joies... et nos peines	34
Inscription	35

C'est toujours avec un plaisir évident que nous sommes heureux de boucler votre journal.

Il est le lien irremplaçable entre vous et votre association pour vous tenir au courant des actions, des démarches pour vos droits sociaux et entraides multiples (banque alimentaire, prêts de dépannages médicaux etc...) mais il est aussi l'ami qui apporte réconfort auprès des gens isolés en venant une fois par an leur rendre visite dans leur boîte aux lettres.

Certes, ceci a un coût, mais est-ce quantifiable par rapport à la joie et le lien de fraternité qu'il procure ?

À l'heure actuelle, certains comparent ce coût par rapport à une communication internet, qui bien sûr évite les frais d'impression et d'expédition. Il faut savoir que la majorité des adhérents sont des personnes d'un certain âge, souvent à la limite de ressources minimum, ne pouvant se payer le luxe d'un ordinateur avec une redevance mensuelle auprès d'un opérateur.

Voici les raisons pour que votre journal trouve sa vraie place, et continue de paraître en attendant que le parc ordinateur du côté adhérent s'agrandisse. Je profite de ce petit mot pour que vous m'adressiez vos adresses mail, afin de pouvoir faire un inventaire exact et évaluer ce moyen de communication.

Je vous adresse tous mes vœux à l'occasion de cette nouvelle année,

*La Présidente
Danielle Weber*

Conseil d'administration 2015

Présidents d'honneur : André Auriol, Jacky Dubois

Présidente : Danielle Weber

Vice-président : Xavier Anciaux

Secrétaire : Yvette Lobe

Trésorière : Florence Senange

Administrateurs :

Jean-Claude Cormier, Jean-Patrick Dorléac,
Evelyne Grison, Emmanuel Leseur, Djibril Soukouna,
Henni Tekki, Didier Verniest.

Correspondants :

Decize :

Georges Da Mota, tél. : **03 86 25 03 67**

Moulins :

Christiane Denouel, tél. : **04 70 44 29 18**

Montluçon :

Martine Monnier, tél. : **06 76 59 33 87**

Patricia Taillandier, tél. : **04 70 43 96 36**



Date importante à retenir :

Notre Assemblée Générale fêtera les 80 ans de l'association, en province, le week-end du **16 et 17 Avril 2016** à Lormes (58)

Les formulaires du déroulement de l'Assemblée Générale vous seront transmis courant ars.

N'oubliez pas votre cotisation annuelle.

Nous vous invitons à faire un don qui sera attribué aux plus démunis pour qu'ils puissent être parmi nous lors de cet évènement.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du 18 avril 2015 à Paris

au centre Ravel situé à Paris 12^{ème} arrondissement

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Le Conseil d'Administration est heureux de vous accueillir à cette Assemblée Générale Ordinaire, et souhaite la bienvenue à tous les membres de l'Association qui se sont donné la peine de nous rejoindre ici au Centre Ravel. Ce dernier nous est maintenant familier, puisque nous y avons déjà organisé plusieurs manifestations : fête de Noël, assemblée générale et conférence régionale.

Pour permettre à un plus grand nombre de parisiens de participer à cette assemblée, les horaires ont été modifiés depuis deux ans. Comme vous pouvez le constater, nous sommes toujours en comité restreint :

Adhérents présents : 27.

Nombre de pouvoirs : 63 répartis au prorata des personnes présentes dans la salle.

Membres en exercice année 2015 : 210

Personnes excusées : messieurs Jacky Dubois, Président d'honneur, Didier Verniest, Richard Balac et Roger Haccourt.

Personnes non excusées : Djibril Soukouna et Henni Tekki.

Nous regrettons amèrement l'absence des deux élues nommées pour représenter l'Association au sein du Conseil de Paris, et qui n'ont pas daigné s'excuser auprès de nous, ni même répondre à nos différents courriers !

REMERCIEMENTS :

- Madame Claude Godin (Nord)
- Monsieur Albert Bernard (Pas de Calais)
- Madame Sylvie Monjeaud (Pyrénées),

nous les remercions chaleureusement de s'être déplacés.

- Avant les travaux, nous voudrions avoir une pensée chaleureuse pour nos **chers disparus** depuis notre dernière assemblée générale, **une minute de silence s'impose afin d'honorer leurs mémoires.**

L'ORDRE DU JOUR

Nous avons proposé à l'Assemblée d'ajouter à l'ordre du jour une information, concernant l'exclusion d'un administrateur, élu lors de la dernière Assemblée Générale du 12 mars 2014. Son exclusion a été votée à la majorité, 8 voix pour et 3 voix contre, lors du Conseil d'Administration du 12 mars 2015, où il a été entendu. En effet par rapport à nos statuts, il ne pouvait prétendre à deux aides financières pour sa bourse étudiante (AEPAPE 75 et son département d'origine).

Par ailleurs, la démission du trésorier nous est parvenue le 13 mars 2015 au siège et par mail. L'Assemblée Générale a décidé, à l'unanimité, le principe du « vote à main levée » pour l'ensemble des décisions.

Rapport d'activités

Exercice 2014

Le nombre d'adhérents

En 2014, nous comptons 750 adhérents dont 472 adhérents à jour de leur cotisation. Dans le courant de l'année, 10 de nos adhérents sont décédés et 34 nouveaux adhérents sont venus nous rejoindre.

Cette année, nous avons enregistré :

- **5 173** courriers reçus et envoyés (administratifs, journal, invitations, cotisations..).
- **1 146** mails reçus et envoyés
- **2 382** appels téléphoniques reçus et émis
- **708** personnes reçues (dont 406 pour une aide sociale, conseil, orientation...)
- **254** jeunes de moins de 26 ans ont été reçus pour une aide concernant le social. 5 jeunes seulement ont été orientés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, ce qui nous fait dire que nous ne sommes pas suffisamment reconnus par ces instances.
- **26** dossiers de recherche des origines dont 1 jeune de moins de 26 ans

(Depuis la nouvelle instance mise en place en septembre 2002 pour l'accès aux origines, l'association soutient et aide ses adhérents dans leurs démarches de recherches et les informe du mode de saisine du CNAOP).

Les aides financières

• Allocation études :

10 personnes ont bénéficié d'une bourse d'études, dont 9 âgées de moins de 26ans. La bourse est calculée en fonction de la subvention attribuée à l'association. En juillet 2014, elle était de 175 euro. Le 15 septembre 2014, lors du CA a été voté et réévalué à

l'unanimité le montant de la bourse d'étude, qui est passée à 200 euro, nous ne savions pas à ce moment-là, que notre subvention serait diminuée. Elle est adaptée cas par cas, un contrat est signé entre l'étudiant et l'association.

Une jeune étudiante a reçu une gratification pour l'obtention de son diplôme (BTS communication), elle poursuit ses études en Angleterre, nous continuons à lui verser sa bourse d'études.

• Logement :

6 personnes ont bénéficié d'un secours logement. 3 ont été accordés à des étudiants âgés de moins de 26 ans et 3 autres à des familles dans le besoin.

• Prêts :

11 personnes ont bénéficié d'un prêt en 2014, dont 2 pour des moins de 26 ans.

- 8 attribués pour des aides au logement
- 1 pour le permis de conduire
- 2 pour des événements familiaux

16 prêts ont été remboursés dans leur intégralité courant 2014

14 prêts sont en cours de remboursement pour 2015

2 prêts sont suivis au contentieux pour la somme due de 6 000 euro

Nous avons également 11 386.82 euro de frais d'huissier et d'avocat, pour une affaire concernant un legs qui a été jugée en cassation. Nous avons 2 ans pour faire appel, l'affaire est suivie par Maître KEBIR.

○ Rapport d'Activités

- **Secours divers** (santé, transport, événements familiaux ...)

20 personnes dont 13 de moins de 26 ans ont bénéficié d'un secours

2 personnes ont bénéficié d'un secours, suite à un décès familial

5 personnes ont bénéficié d'une prime, pour fondation de foyer et naissance

- **Secours alimentaires et hygiène**

Les 28 et 29 novembre 2014, une collecte alimentaire a été réalisée sur 3 supermarchés. Pour cet événement, 19 adhérents et 15 bénévoles extérieurs y ont participé. Des tracts et des sacs en plastiques ont été distribués à l'entrée de chaque magasin. Afin de sensibiliser les clients sur les difficultés rencontrées par certaines personnes, un geste humanitaire sans aucune obligation

a été demandé. Une équipe bénévole s'est chargée de récupérer les denrées, afin qu'elles soient triées, puis redistribuées. Ce qui a permis à 53 familles de bénéficier de ces produits une fois par mois, pour un total de 2,439 tonnes (1, 2 tonne collectée et 1,239 tonne provenant de la BAPIF à Arcueil). 200 kg de produits de la collecte alimentaire ont été attribués à l'association humanitaire « La Chorba ».

Nous ne bénéficions plus de l'habilitation de la Préfecture depuis janvier 2015. Nous ne pourrions plus profiter des produits de la BAPIF, car les bénéficiaires de l'aide apportée est destinée exclusivement au adhérents de l'association et non à un public plus vaste.

Nous faisons appel à l'association Revivre (association humanitaire et entreprise d'insertion) en remplacement des produits de la BAPIF.

Les aides financières (en montants distribués)

Jeunes de moins de 26 ans

Prêts	14 705 €
• dont 2 jeunes - 26 ans	2 000 €
Secours alimentaire et hygiène	1 900 €
• dont 8 jeunes - 26 ans	550 €
Secours Logement	1 738 €
• dont 3 jeunes - 26 ans	973 €
Allocation études	12 350 €
• dont 9 jeunes - 26 ans	10 325 €
Secours divers (santé, transport...)	2 081 €
• dont 3 jeunes - 26 ans	979 €
• dont 2 primes fondations de foyer et naissance jeunes – 26 ans	442 €
Total aides financières	32 774 €

Faits marquants de l'année 2014

- Le 17 novembre, lors de notre rendez-vous à la DASES, nous avons été stupéfaits et profondément déçus par le montant de notre subvention, passée de 75 000 euro à 30 000 euro (baisse de 45 000 euro). Les arguments avancés pour nous expliquer l'importance de cette baisse ont été que notre trésorerie était trop saine. Nous avons pris la décision d'envoyer un courrier à Madame HIDALGO, pour manifester notre mécontentement.

Nous avons pris contact avec une élue de la Mairie, afin que le dossier puisse repasser en commission au Conseil de Paris en juin prochain.

- Pour le travail effectué par une bénévole

de l'association, un courrier a été envoyé au Président de la République, afin de pouvoir la récompenser. Une porcelaine de la Manufacture de Sèvres lui a été attribuée. Celle-ci a été donnée en main propre par le Sous-Préfet du Département de Seine et Marne, lors du repas de Noël.

Nous avons également rendu hommage à l'un de nos adhérents et administrateurs pendant 23 ans, pour son départ à la retraite

- Suite à la fin du contrat de formation professionnelle d'un jeune adhérent, un courrier a été envoyé au Président de la République, au Ministère des affaires sociales de la santé et des droits des femmes, ainsi qu'au Préfet de Paris. L'affaire a été prise au sérieux, elle suit son cours.

Visites et parrainages

Comme vous allez pouvoir le constater cette année, nous avons pris le temps de vous détailler les visites et parrainages organisés durant les week-ends plus particulièrement.

Nous visitons plus de 113 adhérents, répartis sur 20 établissements

Lieu	Dept	Structure	Nbre d'adhérents
Ainay le Château	03	Centre hospitalier spécialisé (1)	25
Dun sur Auron	18		
Chezal-Benoît	18		
Saulieu	21	Maison de retraite	6
Sémur en Auxois	21		
Lormes	58	Centre hospitalier spécialisé	6
Decize	58	ESAT (2), Maison de retraite, Famille d'accueil	11
Montluçon	03	Maison de retraite, Foyer de vie, Résidence (3)	17
Ebreuil	03		
Gannat sur Engièvre	03		
Chantelle	03		
Varennes sur Allier	03		
Moulins- Yzeure	03	Centre hospitalier spécialisé	5
Château-Chinon	58	Maison de retraite	5
Hesdin	62	Maison de retraite (4)	4
Montreuil sur Mer	62		
Fruges	62		
Perray-Vaucluse	91	Centre hospitalier spécialisé (5)	7
Freneuse	78	Centre hospitalier spécialisé	2
Particuliers	IDF	Colis de Noël et chèques de services	25

○ Rapport d'Activités

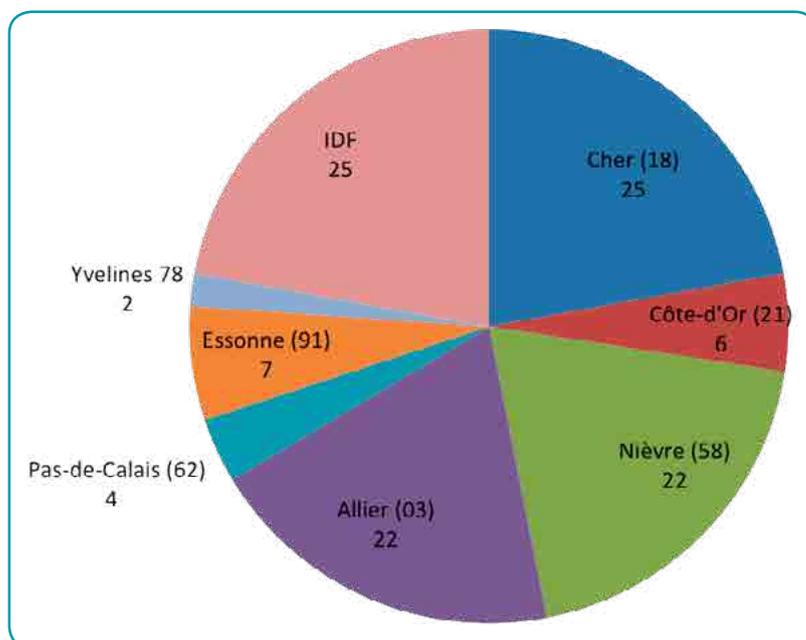
(1) Un repas est organisé une fois l'année et pris en commun avec le personnel encadrant sur le lieu de vie

(2) Lors de notre repas de Noël à Paris, les sept résidents de l'ESAT sont conviés. L'association prend en charge le transport, l'hébergement et les visites guidées organisées durant leur séjour

(3) Un repas est pris en commun entre les différents établissements et les correspondants locaux une fois l'année et pris en charge par l'association

(4) Un adhérent du Pas de Calais assure deux visites par an

(5) Une visite est assurée à l'année par le travailleur social et un administrateur



Répartition des adhérents parrainés

Tous les ans une fiche de parrainage est envoyée aux établissements et aux particuliers pour demander le souhait de cadeau de chacun.

Les achats sont divers et regroupés tout au long de l'année. Les produits de toilette ainsi que les friandises sont fournis par l'association, qui puise dans les produits ADN et de la collecte alimentaire.

• Produits de l'Agence du Don en Nature (ADN) :

Les produits sont distribués, d'une part au siège de notre association et d'autre part lors de nos visites auprès des personnes isolées placées en maison de retraite ou établissements spécialisés. Nous passons un moment avec eux, moment riche en émotions, pleins de joies, de plaisir, d'échanges. Ainsi notre action trouve son sens et nous remplis de motivations. En 2014 nous avons parrainé 113 personnes, dont 25 particuliers en Ile de France.

Lors de nos principaux repas de province (Moulins, Montluçon, Decize,) nous distri-

buons également des produits à nos adhérents. Lors de ces repas, des liens de fraternité, d'amitié et de solidarité se lient.

Une faible contribution est demandée pour les frais logistique.

Sans oublier bien sur notre traditionnel repas de Noël ou de nombreux enfants âgées de 1 mois à 10ans et tous nos adhérents présents reçoivent des cadeaux. Celui-ci a eu lieu au restaurant « Chez Bruno » à Champs-sur-Marne. Les colis de Noël pour toutes ces personnes sont confectionnés dans nos locaux, par certains adhérents bénévoles (contribution volontaire).

Ces rencontres se passent de tout commentaire, sauf celui de dire combien ces liens du cœur sont importants, riches en émotions mais surtout inoubliables.

Manifestations

- **Repas** : Moulins le 10 mai (63 personnes)
- **Repas** : Decize le 24 septembre (80 personnes)
- **Feu d'artifice au Parc de Saint-Cloud** le 13 septembre : 30 places nous ont été offertes comme chaque année depuis 3 ans

Représentations de l'association

- **Conseil d'Administration** : 5 séances se sont tenues à notre siège, en janvier, mars, juillet septembre et décembre
- **Commission de Contrôle** : 4 réunions ont été organisées, en janvier, avril, juillet et octobre.
- **Commission sociales** : 3 réunions ont été organisées, en mai, juin et octobre
- **Assemblée Générale de la Fédération Nationale des ADEPAPE (FNADEPAPE)** à Laon, ainsi que celle de l'ADEPAPE 91 (Corbeil Essonne).
- **Conférence des Présidents** organisée par la FNADEPAPE à Paris
- **Conseils de famille** : 2 conseils de famille ont lieu chaque mois à la Préfecture de Paris dans le 15ème arrondissement, les réunions de la commission d'agrément ont lieu tous les 15 jours. Un seul conseil de famille siégeait dans le Val de Marne, nous ne sommes plus représentés suite à la démission de notre représentant, étant donné qu'une ADEPAPE s'est créée en janvier 2015 dans ce département.
- **Conseil de Paris** : deux représentantes, Mesdames Nawel Oumer et Léa Filoche ont été désignées les 19 et 20 mai 2014, pour représenter le Conseil de Paris au sein de l'association,

Réunions d'information

- **Espace Paris Adoption** : une réunion en 2014 au siège de l'association le 4 février, en présence de Monsieur PAVY et Madame CASTRONOVO

- **URADEPAPE** : une réunion s'est tenue au siège de notre association. La présidente de l'AEPAPE 75 a démissionné de son poste de présidente de l'URADEPAPE. Le président de l'ADEPAPE 91, Monsieur Gilles PATTEIN la remplace. Pour le moment aucun membre de notre association n'est représenté, nous attendons des volontaires parmi les administrateurs, car notre participation est indispensable pour l'avenir du Grand Paris.
- **Association St Vincent de Paul** : un courrier nous est parvenu pour nous informer que l'AP-HP s'engage à laisser à notre association, chaque 11 novembre, le libre accès au monument aux morts afin que nous puissions organiser les cérémonies de la mémoire
- **Agence du Don en Nature à Paris** Atelier Emploi dans nos bureaux, 8 personnes y ont participé et ont reçu un ordinateur portable, qu'elles pourront utiliser pour leur recherche d'emploi.
- **Groupe SOS** : café débat
- **Foyer Jean COTXET** : devenir à l'âge adulte des jeunes sortant de la protection de l'enfance
- **Mairie de Paris** : Le 03 décembre 2014, une réunion sur le sujet de la vie associative.

Nos partenaires

L'association travaille avec un réseau de partenaires :

- **Publics** : Département de Paris, Mairie de Paris, Préfecture de Paris, Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance et CNAOP
Dons et Legs de la DASES sur dossier, 2 personnes ont obtenu une aide financière (frais dentaires et permis de conduire)
- **Privés** : Agence du Don en Nature, Banque Alimentaire, Secours Populaire, Missions locales, Fondation Mérice, Petits Frères des Pauvres,

○ Rapport d'Activités

Association Thalie, les Restos du Cœur, Notr'asso, Centre Cerise, La Chorba

LaSemainedeBontésurdossier, association reconnue d'utilité publique d'aide pour les personnes en grande difficulté, a attribué un secours financier à 3 jeunes étudiants pour l'achat d'un ordinateur

- **Et bien sûr avec l'ensemble des associations sur le territoire français d'entraide aux pupilles de l'Etat et ressortissants**

de l'Aide Sociale à l'Enfance, réunies sous la fédération FNADEPAPE, ainsi qu'avec l'union régionale d'Île de France URADEPAPE

Le Journal « Le Foyer »

Le journal est distribué à tous nos adhérents, à nos partenaires publics et privés et à certaines ADEPAPE. C'est un lien important avec nos adhérents, il figure également sur notre site internet.

Au premier trimestre 2015

- Nous avons 350 adhérents qui ont réglé leur cotisation.
- Colloque Enfance et Famille le 2 février
- Rendez vous à la Mairie de Paris avec Ian BROSSAT, Adjoint à la Maire de Paris chargé du logement et de l'hébergement d'urgence
- Rendez vous à la Mairie de Paris avec Karine METAYER, Conseillère technique Protection de l'enfance auprès de Dominique VERSINI, Adjointe à la Maire de Paris chargée de la solidarité, des familles, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la lutte contre l'exclusion, des personnes âgées
- Rendez vous avec Hélène GUARRIGUES, éducatrice à l'ASE
- Rendez vous avec Laetitia ABD EL FATHA, éducatrice à l'AJAM
- Rendez vous à la RIVP avec Christophe GERBENNE, Directeur de la gestion locative
- Rendez vous avec Fanny GAILLANNE, Conseillère de Paris
- Rendez-vous au Carrefour des Associations Parisiennes avec Katia KOPRIVA pour notre projet associatif
- Rendez vous à la DASES au bureau des actions éducatives
- Assemblée Générale de l'ADEPAPE 91

Nous arrivons maintenant à l'épilogue de ce rapport d'activités et nous souhaitons fermer cette page en remerciant tous ceux, présents ou absents, qui ont contribué à la pérennité de notre Association.

Nous adressons quelques mots d'encouragement et de bienvenue à l'attention de tous ceux qui vont se joindre à nous dans l'avenir.

Statistiques Sociales 2014

	NOMBRE	MONTANT €
■Courriers (administratifs, convocation AG, invitations, journal, cotisations...)	5 173	
■Mails	1146	
■Téléphone	2 382	
■Personnes reçues total	708	
dont personnes reçues social	406	
dont jeunes - 26 ans social	232	
■Dossiers recherche origines	26	
■Prêts accordés en 2014	11	14 705,55 €
dont prêts jeunes- 26 ans	2	2 000,00 €
■Secours total (1+2+3+4)		18 069,87 €
1 • Secours alimentaire (chèques de services + espèces + chèques)	34	1 900,00 €
dont secours alimentaire jeunes- 26 ans	10	550,00 €
2 • Secours logement	6	1 738,34 €
dont secours logement jeunes- 26 ans	4	973,04 €
3 • Allocation études mensuelle	61	12 350,00 €
dont allocation études jeunes- 26 ans	47	10 325,00 €
4 • Secours divers (santé, transport, événements familiaux, ...)	20	2 081,53 €
dont secours jeunes- 26 ans	13	979,13 €
dont prime fondation de foyer et prime de naissance	5	1 042,08 €
dont secours décès	2	120,00 €
■Banque Alimentaire / par famille 1 fois par mois	53	2,439 T
■Produits ADN adhérents IDF + Province	708	1,239 T
■Nouveaux adhérents	34	
dont jeunes -26 ans	13	





○ Rapport d'Activités

Rapport d'activités 2014

Celui-ci a été présenté à l'Assemblée Générale par la Présidente et le Vice-Président. Cette présentation a donné lieu à plusieurs questions se rapportant aux activités culturelles que l'association n'a pas pu assumer faute de moyens. Cependant des manifestations sont à prévoir courant 2016, à l'occasion du 80ème anniversaire de l'Association.

Le rapport d'activité est voté à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2015

Celui-ci a été présenté par la trésorière adjointe, qui nous expliqué la gestion et les affectations de nos produits financiers.

Le budget prévisionnel est voté à l'unanimité.

Rapport financier 2014 par le cabinet Loncle

Monsieur Loncle prend la parole pour nous commenter le rapport financier 2014. A la suite de cette présentation, certains de nos adhérents se sont étonné de la baisse considérable de notre subvention, baisse qui réduit le champ d'action auprès de nos adhérents vivant dans la précarité ! Les réponses fournies par la Présidente rassurent nos adhérents !

Le rapport financier est voté à l'unanimité.

Election des membres de la commission de contrôle

L'Assemblée Générale a élu, à l'unanimité, une commission composée de ces membres : Mesdames Jeannine Jamet, Marie-Madeleine Molgat, Fatima Beghdouche, ainsi que monsieur Richard Baggio. Les volontaires étant peu nombreux à ce jour pour assurer cette tâche, il est fort possible que d'autres bénévoles viennent se greffer à cette commission.

Présentation du projet associatif

Celui-ci a été lu par la Présidente et le Vice-Président. Notre projet tant attendu par les instances départementales ainsi que par l'Etat, a été très bien accueilli par l'Assemblée Générale. Un certain nombre de questions se sont fait l'écho concernant la diminution de la subvention du Département. Ceci a amené une adhérente à s'interroger de nouveau sur le financement du logement social. Suite à nos différents entretiens avec un élu de la Mairie et avec un bailleur, comme stipulé dans le projet associatif, nous pensons qu'il se concrétisera au cours de l'année 2015.

Ce projet est voté à l'unanimité.

Présentation de la nouvelle plaquette

Celle-ci a été lue par la Présidente.

L'Assemblée Générale s'est félicitée de cette nouvelle présentation, qui donne une image plus juste de l'Association, de ses activités, de ses valeurs, auprès des anciens pupilles et les personnes ayant été admises à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ce projet est voté à l'unanimité.



Aperçu du rapport moral

Cette année, le rapport moral que je souhaite vous présenter est étroitement lié au projet associatif s'articulant autour de ces trois axes :

- **Le logement**
- **La convention triennale** (qui doit être revue et signée fin décembre 2015)
- **La subvention.**

Durant l'année 2014, un vrai travail au quotidien a été mené. Celui-ci nous a permis de corriger des erreurs et de construire une chaîne de solidarité, symbolisant une action positive qui doit être la nôtre.

Au terme de cette année se dégagent ces deux remarques :

- Je constate au fil des ans de nouveaux comportements traduisant trop souvent des intérêts individuels et personnels ! Mais cette déception n'entame en rien l'orientation de l'Association que j'ai placée sous le signe de l'Action en faveur des plus démunis, et du souci de favoriser et de renforcer ainsi les liens intergénérationnels entre les différents membres de notre association.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie les membres présents pour leur participation aux travaux de cette Assemblée Générale. Elle lève la séance à 19 heures 15, et invite les personnes présentes à un repas amical.

*La trésorière
Florence Senange*

*La Présidente
Danielle Weber*



Rapport Moral 2015

Mesdames, Messieurs,

Cette année, le rapport moral que j'ai voulu cumuler avec le projet associatif revêt un caractère tout particulier puisqu'il mentionne des objectifs précis.

Pour les trois années à venir celui du :

- **Logement,**
- **Convention Triennale (qui doit être revue et signée fin Décembre 2015),**
- **Subvention (reconnue devant le Conseil de Paris en Juin 2015).**

Pendant une année, un vrai travail au quotidien a été réalisé, OUI c'est JOUR APRES JOUR qu'il a fallu faire et refaire, qu'il a fallu envisager des erreurs afin d'améliorer la construction de la chaîne de solidarité, par une **ACTION POSITIVE** qui doit être la nôtre.

J'ai donc choisi d'assumer cette fonction en qualité de Présidente.

En effet, ma motivation réside dans le fait qu'il faut poursuivre nos actions auprès de vous, Pupilles et Ressortissants, de l'Aide Sociale à l'Enfance.

La conjoncture actuelle est difficile pour beaucoup d'entre nous, je sais que parmi nous, il existe des personnes de caractère, mais ils ne savent pas que nous ne sommes pas une entreprise, mais une ASSOCIATION DE BENEVOLES et non des PROFESSIONNELS, comme l'Administration nous le fait comprendre.

Elle m'a permis également de réaliser combien les conflits d'intérêt, les divergences d'opinion, le vécu de chacun, amenaient à des comportements parfois dénués d'intérêts collectifs mais servaient plutôt ceux plus personnels et individuels.

J'ai souvent été très déçue par le manque de loyauté, par le manque de respect des engagements de certains mais j'ai été surtout très fière de ce que nous avons pu apporter à bon nombre d'entre vous.

Pour moi, l'ESSENTIEL EST LÀ...

Nous avons besoin du maillon intergénérationnel. A plusieurs c'est beaucoup plus supportable.

Il nous faut AGIR CHAQUE JOUR, l'association a besoin de maillons SOLIDES, au QUOTIDIEN.

C'est en nous mobilisant que nous réussirons à reconstruire une chaîne de solidarité gagnante.

Je vous remercie d'avoir eu le plaisir de m'écouter et sans fausse modestie, je pense que nous sommes sur le bon chemin ou et tenons la chaîne de solidarité.

Danielle Weber,
Présidente AEPAPE 75

Rapport Financier

Exercice 2014

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons ci-après les opérations comptables réalisées au cours de l'exercice 2014 par notre association.

① RECETTES

A. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitations s'élèvent à **93.172 €** contre **126.494 €** l'exercice précédent.

Ils sont répartis comme suit :

1. Subventions

Le montant total des subventions est de **46.565 €** contre **91.565 €** l'exercice précédent.

- La subvention principale reçue par notre association attribuée par le Conseil Général de Paris est de **30.000 euros** soit une diminution de **45.000 euros** par rapport à celle de l'année précédente.
- L'Etat nous octroie chaque année une subvention, celle-ci s'élève à un montant de **16.500 €** identique à celle de l'année précédente.
- Subvention de la commune de DECIZE **65 €** identique à celle de l'année précédente.

2. Cotisations des membres

Les cotisations représentent un montant de **7.080 €** contre **7.363 €** l'exercice précédent.

3. Legs et dons privés

- Divers legs ont été utilisés pour des dépenses affectées d'un montant global de **10.382 €**, contre **9.813 €** l'exercice précédent.
- Divers dons privés ont été affectés pour certaines dépenses liées au logement et à la formation, d'un montant global de **20.311 €**, contre **7.487 €** l'exercice précédent.

4. Participation banquets

Cette participation a été de **5.085 €** contre **5.545 €** l'exercice précédent.

5. Recettes diverses

il s'agit de remboursements par différents organismes sociaux pour un montant global de **511 €** contre **1.901 €** l'exercice précédent.

6. Contributions volontaires

Ces contributions représentent un montant de **18.000 €** contre **41.800 €** l'exercice précédent.

Les contributions volontaires représentent le temps que les bénévoles consacrent à l'activité de l'association, comme elles ne sont pas versées, on les retrouve dans les recettes et aussi dans les dépenses.

7. Autres produits

Par ailleurs, des réserves antérieures ont servi à financer des dépenses pour un montant de **16.340 €**.

B. Produits financiers

Ils représentent pour l'exercice un montant de **7.465 €** contre **7.350 €** l'exercice précédent.

Ce sont principalement les intérêts du livret A pour **1.628 €** et les revenus des titres BPCE figurant à l'actif du bilan soit **5.818 €**.

C. Produits exceptionnels

Ils représentent un montant de **2.627 €** pour l'exercice 2014 contre **2.265 €** l'exercice précédent.

Il s'agit de la participation des adhérents aux frais logistiques.

② DÉPENSES

Les dépenses s'élèvent à **144.951 €** contre **182.547 €** l'exercice précédent. Elles sont réparties comme suit :

1. Charges d'exploitation

Celles-ci s'élèvent à un montant de **44.464 €** contre **48.879 €** l'exercice précédent.

Il s'agit essentiellement des dépenses liées au fonctionnement :

Journal d'information «le Foyer», fournitures de bureau, frais d'Assemblée Générale, honoraires divers et frais de comptabilité, téléphone et Internet, affranchissements, charges et entretiens des locaux, électricité, gaz...

2. Impôts et taxes

Ils s'élèvent à un montant de **1.418 €** contre **1.059 €** l'exercice précédent.

3. Frais de personnel

Ils s'élèvent à un montant de **45.244 €** contre **43.986 €** l'exercice précédent..

4. Dotations aux amortissements

Amortissements des agencements, aménagements divers pour un montant de **1.581 €**.

5. Dépenses d'actions sociales

Elles s'élèvent à un montant de **42.632 €** contre **72.114 €** l'exercice précédent.

Elles comprennent essentiellement :

- **Contributions volontaires** (voir recettes)
Elles représentent un montant de **18.000 €**. Ce montant représente le temps des bénévoles, calculé en fonction du coût horaire du smic auquel s'ajoutent les charges sociales.

- **Aides à la formation**
Elles sont comptabilisées pour un montant de **11.950 €** contre **3.980 €** l'exercice précédent.

- **Secours liés au logement**
Ils représentent une somme de **1.630 €** contre **6.023 €** l'exercice précédent.

- **Diverses actions sociales variées**
Elles représentent une somme de **11.052 €** contre **20.311 €** l'exercice précédent.

6. Dépenses financées par les adhérents :

Ces dépenses sont largement amorties par les participations, les cotisations et divers dons entre adhérents.

- **Repas des anciens: 10.759 €** contre **11.003 €** l'an dernier.

- **Réceptions 434 €** contre **666 €** l'an dernier

- **Sorties et voyages 0 €** contre **48 €** l'an dernier

Après compensation des recettes et des dépenses, on constate une perte nette comptable de l'exercice d'un montant de **23.742 €**.

A titre indicatif, la perte réelle de l'association est de :

23.742 €
+ 10.382 € legs affectés à des dépenses
+ 20.311 € dons affectés à des dépenses
+ 16.340 € réserves antérieures affectées à des dépenses
<hr/>

Soit au total : **70.775 €**

Prêts

Les prêts figurants à l'actif de l'association représentent un montant de **15.867 €** contre **26.744 €** l'exercice précédent soit une diminution de **10.877 €**.

Évolution prévisible

On espère que l'année 2015 sera meilleure que l'année 2014.

• Présentation des comptes et méthodes d'évaluation

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels 2014 sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Fait à Paris, le 8 avril 2015

La Présidente
Danielle WEBER

Expert Comptable
Raymond LONCLE

Budget Prévisionnel Complet 2015

BUDGET PRÉVISIONNEL 2015

RECETTES

COMPTE	INTITULÉ	Prévisionnel 2014	Réalisé 2014	Prévisionnel 2015	%
70	PRODUITS D'EXPLOITATION	16 500	8 246	10 800	7%
70610000	Participation repas des anciens et Noel	5 500	5 085	5 500	
70620000	Participation pour AG	1 500	800	800	
70640000	Participation sorties et voyages	2 500	0	2 000	
70880000	Recettes diverses, contentieux	2 000	511	600	
70881000	Recettes Bouygues Téléphone	5 000	1 850	1 900	
74	SUBVENTIONS	91 565	46 565	76 565	50%
74010000	Subvention Conseil Général de Paris	75 000	30 000	60 000	
74030000	Subvention autres collectivités	65	65	65	
74040000	Subvention État	16 500	16 500	16 500	
75	DONS, LEGS et COTISATIONS	24 122	23 770	41 840	27%
75610000	Cotisation des membres	7 000	7 080	7 000	
75620000	Dons divers	2 000	960	1 000	
75804000	Legs Guillet	0	2 114	0	
75806000	Dons privé Damien	7 500	12 449	9 500	
75806100	Don Fondation de France	0	767	8 000	
75806300	Don nouveau	0	139	0	
7580xxxx	Legs Biren	0	261	0	
7580xxxx	Don Fidulu	7 622	0	0	
75730000	Réserves diverses			16 340	
76	PRODUITS FINANCIERS	7 370	7 471	6 345	4%
76184000	Intérêts CSL Associatis	20	6	20	
76400000	Revenus V.M.P				
76810000	Intérêts Livret A	1 500	1 628	500	
76813000	Intérêts compte chèque	50	19	25	
76410000	Intérêts BPCE	5 800	5 818	5 800	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000	2 627	0	0%
77180000	Part. frais logistiques	2 000	1 522	0	
77880000	Produit exceptionnel divers	0	1 105	0	
	Total 1	141 557	88 679	135 550	
75880000	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	42 600	17 950	18 500	12%
	Actions des bénévoles (1820 heures)	42 000	17 500	18 000	
	Don pour parrainages	600	450	500	
	Total 2	42 600	17 950	18 500	
Classe 7	Total 1+2	184 157	106 629	154 050	100%
27480000	PRETS D'HONNEUR	50 000	15 031	15 000	

DEPENSES

COMPTE	INTITULÉ	Prévisionnel 2014	Réalisé 2014	Prévisionnel 2015	%
60 à 62	CHARGES D'EXPLOITATION	25 585	35 854	28 150	18%
60610000	EDF/GDF	2 000	1 330	1 500	
60630000	Petits matériels et matériels de bureau	50	369	1 000	
60640000	Fournitures de bureau diverses	1 000	1 068	1 000	
61400000	Charges de copropriété	850	3 113	3 500	
61520000	Entretien réparation immeuble	1 000	481	500	
61560000	Maintenance matériel et réparations	1 000	888	1 000	
61610000	Assurances multirisques	1 250	761	1 000	
61850000	Assemblée générale	1 785	1 911	1 500	
62260000	Honoraires comptables	14 400	13 196	14 400	
62270000	Frais d'actes et de contentieux	1 000	11 564	1 500	
62380000	Frais divers et réceptions	500	434	500	
62510000	Frais de déplacement (transport)	750	739	750	

o Budget Prévisionnel Complet 2015

63	IMPOTS	2 500	1 418	2 200	1%
63512000	Taxes foncières	1 500	1 072	1 500	
63512500	Taxes d'habitation	1 000	346	700	
64	CHARGES DE PERSONNEL	44 100	45 245	45 600	30%
64110000	Salaires bruts	30 000	30 126	30 000	
64130000	Primes de transport	450	403	450	
6451 à 6453	Charges patronales	13 500	14 586	15 000	
64750000	Médecine du travail et pharmacie	150	130	150	
66 & 67	DIVERS	0	61	0	0%
67880000	Charges exceptionnelles		61		
68	AMORTISSEMENT	3 047	0	1 600	1%
681120	Amortissements des matériels	3 047	1581	1 600	
	Total 1	75 232	82 578	77 550	

DÉPENSES ACTIONS SOCIALES

COMPTE	INTITULÉ	Prévisionnel 2014	Réalisé 2014	Prévisionnel 2015	%
6	DEPENSES SOCIALES	63 425	52 022	57 000	37%
60400000	Journal " Le Foyer" et site internet	3 000	4 369	5 000	
61810000	Documentation générale et sociale	150	196	250	
62511000	Sorties et voyages	5 000	0	4 000	
62560000	Informations et missions	2 500	321	700	
62570000	Repas des anciens (Noël compris)	7 500	10 759	10 000	
62600000	Téléphone	1 100	969	1 000	
62610000	Internet	75	650	300	
62612000	Affranchissement	3 000	3 618	3 500	
2014 : 64710000 2015 : 62381000	Cérémonies et commémorations	450	300	300	
62380100	Frais d'obsèques	1 000	1 947	1 500	
2014 : 64770000 2015 : 62382000	Form + Cot FNADEPAPE et URADEPAPE	350	359	450	
65800000	Secours et parrainages (action sociale)	12 000	7 608	8 000	
65800010	Atténuation de prêts	4 500	0	0	
65810000	Secours alimentaires et hygiène	3 500	2 402	3 000	
65810010	Bourses d'étude et permis de conduire	12 500	11 950	12 000	
65811000	Primes de naissance	300	500	500	
65812000	Primes de fondation de foyer et déménagement	500	542	500	
65815000	Secours liés au logement	6 000	5 532	6 000	
62	CHARGES FINANCIERES	1 000	893	1 000	1%
62780000	Frais bancaires	1 000	893	1 000	
	Total 2	64 425	52 915	58 000	
65880000	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	41 800	17 950	18 500	12%
	Actions des bénévoles (1820 heures)	41 800	17 500	18 000	
	Don pour parrainages	0	450	500	
	Total 3	41 800	17 950	18 500	
Classe 6	Total 1+2+3	181 457	153 443	154 050	100%
27480000	PRETS D'HONNEUR	50 000	6 219	10 000	

Michel Bernier décoré de l'ordre national du Mérite



Jeanny Lorgeoux, sénateur-maire de Romorantin, avait le plaisir de remettre la médaille de l'ordre national du Mérite à un de ses concitoyens, Michel Bernier.

Avec son frère jumeau Maurice, Michel Pierre Bondy naît le 5 août 1935 à Paris. « *Ma mère, avec un emploi chez quelqu'un de haut placé au journal Le Figaro, dit-il, ne peut assurer la charge que représentent trois enfants et place les deux petits derniers, dont moi-même, à l'assistance publique.* » Il est ensuite placé dans une famille d'accueil, chez monsieur et madame Bernier, de Gièvres, qui l'adoptent, et prend le nom de Michel Bernier.

Travail à la ferme, puis 1956, l'armée à Meknès, la Tunisie ensuite où il rencontre sa future épouse, Emilie. Mariés en 1964, ils auront trois enfants, Corinne, Philippe et Patrice. C'est ensuite la gendarmerie qui l'envoie dans de nombreuses affectations avant de devenir instructeur de tir au GIGN, puis, en 1975, à l'État-major interarmées au district de transit où il sera jusqu'à sa retraite. Médaillé militaire, Michel Bernier reste encore très actif par son engagement associatif et citoyen au sein de nombreuses associations, puis en tant que conseiller municipal. Durant 13 ans, il est contrôleur judiciaire socio-éducatif. C'est ce long parcours au service de tous que Jeanny Lorgeoux décorait dans le salon de la mairie.

Noces d'Or pour Josette et Henri Liberge

Pour sa dernière manifestation de l'année, le dynamique équipe de l'Amicale des années 20 à 40 avait convié ses adhérents à partager un repas, dimanche dernier, à la salle Louise-Michel à Autun.

Installés confortablement dans une salle bien chauffée, les joyeux convives ont d'abord savouré la copieuse choucroute, avant de s'adonner à leur sport favori, la danse. Pendant tout l'après-midi, les couples, infatigables, ont dansé aux rythmes donnés par Marc Léger et son accordéon.

La danse a été interrompue le temps de mettre à l'honneur Josette et Henri Liberge, un couple qui a fêté, cette année ses noces d'or.



De l'union, le 20 juin 1964, entre Josette et Henri, sont nés leurs trois enfants, qui leur ont donné sept petits-enfants et fin octobre 2015, la famille s'est encore agrandie après la naissance d'une petite Charlotte. Le couple a effectué la quasi totalité de sa carrière professionnelle à Arleuf, à la boucherie Girard et aux établissements Dussert.

Nous sommes fiers de leur présenter nos vœux, et c'est toujours un plaisir de les recevoir à chaque repas que nous organisons dans la région. Leur discrétion et leur générosité n'ont pas seulement pas touché la Présidente, mais aussi l'ensemble de nos adhérents qui les connaissent.

○ Parrainages

Chère Présidente,

Il était une fois une association appelée Atoutcoeur. Depuis des années on a passé beaucoup de repas, des rencontres, beaucoup de bonheur, toujours souriante aimable, et au service des autres pour les reconforter et leur donner quelque chose. Toi venue d'une ville lointaine où tu as tracé ton chemin, toi qui t'es dirigée à Paris pour faire beaucoup de choses pour nous. Notre vie a changé, car on a eu beaucoup d'aides qui nous ont fait chaud au cœur.

Je vous remercie. J'ai fait ce petit mot pour vous et je termine cette lettre en vous souhaitant mes sentiments distingués.

Famille Peronnin

Bonjour Madame Weber,

De retour chez avec une extrême détresse, je vous remercie de m'avoir reçue ; j'ai suivi votre conseil et envoyé une demande d'entretien auprès du chef de bureau de la DAESSES pour mon dossier d'origine, que je recherchais en vain depuis des années.

Grand merci pour votre soutien.

Cordialement.

Madeleine

Remerciements

Madame ou Monsieur,

Je viens à travers cette missive, vous remercier du fond du cœur, concernant le colis de parrainage qui me fût remis le 2 décembre par Mr Roger Haccourt pour lequel je ressens beaucoup de gratitude et d'estime pour son dévouement au sein de notre grande association.

Effectivement, ce monsieur fait preuve d'un courage exemplaire nonobstant ses difficultés.

Cela dit, en souhaitant à tous les membres du bureau de l'association, de très bonnes fêtes de fin d'année, et en leur priant de croire à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Je vous remercie encore.

Thierry,
un adhérent très reconnaissant

A la faveur de ces messages que j'ai choisis et que nous recevons régulièrement à l'Association, je tiens d'abord à dire que j'ai été profondément touchée par ces marques de sympathie, que je tiens à remercier les intéressées pour leur confiance qu'elles nous témoignent, confiance qui me permet de poursuivre mon bénévolat et mon engagement auprès des personnes les plus vulnérables et plus démunies.

La Présidente

Félicitations aux jeunes diplômés !

Le 11 octobre dernier, Laëtitia, Anouck, Rebecca, Alexandrine, Kader, Alain, Tanou, Ousmane et Alexandra se sont retrouvés à l'Association avec leur bonne humeur et leur sourire lors d'une séance photo. En effet, ces jeunes nous ont témoigné leur gratitude en réussissant leur examen dans leur formation respective.

La plupart de nos jeunes ont rejoint l'Association après avoir bénéficié jusqu'à leur 21 ans du Contrat Jeune Majeur. C'est pour prendre le relais de l'Aide Sociale à l'Enfance que nous apportons une aide financière à nos jeunes étudiants afin qu'ils puissent se projeter dans l'avenir en poursuivant leur étude. Dans le cadre de cette aide, nous leur apportons aussi des produits alimentaires et produits de première nécessité. Mais ces aides ne se limitent pas à la dimension matérielle; nous leur proposons aussi un soutien à la fois affectif et moral.



Leur réussite collective et collégiale nous apporte un bien-être, qui nous encourage à poursuivre notre mission auprès de nos jeunes adhérents, même si la diminution continue de l'aide du Département compromet sérieusement le soutien que nous souhaiterions leur apporter dans les prochaines années.

La Présidente

Repas avec nos amis

Dans le cadre de nos missions, nous organisons des parrainages auprès des Anciens Pupilles pour leur témoigner notre profonde affection et notre solidarité.

Comme chaque année, nous sommes allés le 16 octobre dernier à Ebreuil et à Gayette, dans l'Allier, rendre visite à Marie-Claire, Danielle, Micheline, Régina, Alain, Paulette, Renée, Patricia et Martine. Un moment convivial immortalisé par une photo souvenir.



Il est important de rappeler que ces repas en commun et chaleureux nous permettent de redire à nos anciens que nous ne les oublions pas.

Nous ne vous abandonnerons pas. Rappelons que la diminution considérable de la subvention du Département compromet gravement l'action que nous menons auprès de nos adhérents en établissement.

La Présidente

Atoutcoeur au côté de l'association des Amis du Morvan

Le 14 novembre 2015, notre association Atoutcoeur, représentée par Evelyne et David JESTER, membres actifs, a participé au repas annuel de l'association des Amis de la Maison des enfants de l'assistance publique et des nourrices du Morvan (Bourgogne).

Reçus chaleureusement par Madame la Présidente de l'association, Mme Martine CHALANDRE et de son secrétaire, M. Philippe PIALLE, les discussions sont allées bon train durant ce repas. Cette réunion de « famille » a permis également des échanges de souvenirs, chacun racontant les conditions dans lesquelles il a vécu sa jeunesse dans la ou les familles d'accueil.

Mme Yvette NAGA, adhérente de l'Association depuis 2013 s'est longuement exprimée et a rassuré les personnes présentes. « L'énergie peut encore croître avec l'âge », a-t-elle rappelé. Cette ancienne inspectrice de l'aide sociale à l'enfance du Val de Marne a aussi fait comprendre à l'assemblée qu'il restait beaucoup à faire pour aider les pupilles et les anciennes pupilles.

Nous attendons avec impatience l'achèvement des travaux à Alligny-en-Morvan de la Maison des enfants de l'assistance publique et des nourrices du Morvan, dont l'ouverture est prévue au printemps 2016 (information à venir). Outre l'espace muséographique, cet espace disposera d'un café avec petite restauration et trois chambres dans le jardin du musée.

Cette rencontre s'est conclue par une visite de l'église Saint-Pierre de Sémelay (Nièvre); Un site Clunisien à quelques pas seulement du restaurant. On pouvait y admirer les chapiteaux et autres éléments médiévaux de cette merveille du 12^{ème} siècle, ouverte pour l'occasion.

David JESTER



E 8 FEVR 1973

58°REGIMENT D'ARTILLERIE

QUARTIER CORBINEAU-----
RUE LEFEBVRE D'ORVAL-----
59504 DOUAI

Douai, le 06 FEV. 1973

~~Chers parents,~~ Madame

Votre fils vient d'arriver au 58° Régiment d'Artillerie que j'ai l'honneur de commander.

Avec mes officiers et sous-officiers, je vais essayer de faire de lui un soldat apte à défendre son Pays. La vie militaire qu'il va mener pendant un an contribuera à compléter sa formation d'homme. Il va bien sûr être soumis à une discipline indispensable pour faire de lui un soldat et nécessaire à une vie en collectivité. Son service militaire va lui permettre d'affermir sa volonté et j'espère vous rendre dans un an un adulte responsable.

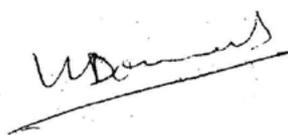
Votre enfant, pendant ses trois premières semaines de vie militaire, ne pourra pas sortir. Je peux toutefois, dès à présent, vous donner les dates de sa première permission : **25 FEV. 1973**

Mais ne sous estimant nullement le dépaysement que constitue ce brusque changement d'existence, je vous invite à notre "journée des familles" le dimanche **18 FEV. 1973** : vous pourrez arriver vers II Heures, déjeuner à l'ordinaire avec votre enfant moyennant la somme de **6,00F** par personne et voir dans quel cadre il va vivre pendant une année.

Je vous demanderai de bien vouloir me confirmer votre participation à cette journée avant le **14 FEV. 1973**

Recevez, ~~Chers parents,~~ l'expression de mes sentiments distingués.
Madame

Le Lieutenant-Colonel DOMENECH de CELLES
Commandant le 58° Régiment d'Artillerie.



AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

19, rue du Dr-Vallet

18200 ST AMAND MONTROND

SAINT-AMAND, le 16 Avril 1973

2è Cannnier Pierre
1ère Section - 3è Batterie
58è RA - Quartier Corbineau

59500 DOUAI

Mon Cher Pierre,

Je comprends fort bien le problème que tu me soupèts dans ta lettre du 9 courant et ton souci d'être libéré avant ta majorité.

Toutefois, je ne vois pas quels arguments tu pourrais évoquer pour demander une libération anticipée, si ce n'est le récent décès de ton père, par contre personnellement je n'ai aucun renseignement sur ta mère. La connais-tu ? As-tu fait des démarches pour la retrouver ? Es-tu en relation avec elle ?

Peut-être pourrais-tu parler de ton problème à tes supérieurs qui seraient mieux à même de te conseiller dans ce domaine que moi-même.

Je crois savoir que tu as travaillé quelques mois avant ton incorporation, à cette époque il aurait sans aucun doute été souhaitable de faire quelques économies pour pallier aux premières nécessités de ton retour dans la vie active.

La seule chose que je pourrai faire pour toi à ta libération, c'est de te donner des vêtements si tu en as besoin.

Par ailleurs si tu te trouves en trop grandes difficultés, l'Association des Anciens Pupilles pourrait peut-être te venir en aide. Dans ce cas, quelques temps avant ta libération, tu voudras bien me rappeler ce problème pour que je puisse effectuer les démarches nécessaires.

Crois, mon Cher Pierre, en mes sentiments les meilleurs.

La Directrice de l'Agence,

À Ainay, on nous attendait...



Le lundi 15 juin, nous repartons d'assez bonne heure de Bourbon-Lancy. L'estafette est chargée des cadeaux, habits et produits de toilette que nos pupilles ont souhaité recevoir. Nous passons Moulins, Saint-Pierre-le Moutiers, Sancoins et arrivons à la maison médicale spécialisée d'Ainay-le-Chateau. Quelques amis sont là à nous attendre et nous reconnaissent car nous venons les voir tous les ans.



Bonjour Danielle !!! ça va Danielle ?

(notre présidente est appréciée de nos chers pupilles...).

Nous commençons par sortir les colis, aidés par nos amis qui sont tous heureux de participer à cette petite corvée.

Le directeur vient nous saluer et nous souhaiter une bonne journée.

Roger arrive avec les pensionnaires de Chezelle-Benoit. Nous sommes heureux de le revoir en assez bonne forme malgré ses petits ennuis de santé. C'est un fidèle...



D'autres pupilles, placés en famille d'accueil nous rejoignent, contents de savoir qu'aujourd'hui, ils passeront en notre compagnie une des plus belles journées de leur "simple" vie.

Tout le monde étant arrivé, nous prenons un jus de fruit apéritif, suivi d'un repas de qualité que nous apprécions silencieusement.



L'après-midi se passe agréablement; nous questionnons nos pupilles sur ce qu'ils font tout au long de l'année et nous répondons calmement à leurs interrogations. Jean-Claude prend des photos qui seront expédiées aux présents.



Vient le moment de la distribution des cadeaux. Chacun est très heureux de découvrir les cadeaux qu'il avait souhaité avoir, qui, un rasoir électrique et un pantalon, un pull et un sac de sport, un jeu de boules et des friandises, chocolats, gâteaux et bonbons. Que cela nous réchauffe le cœur de voir nos protégés rayonnant de bonheur !!!

Mais l'après midi se termine et déjà, les familles d'accueil attendent tranquillement dans la cour.



Au revoir nos amis !

A l'année prochaine. Portez-vous bien les copains...

Nous repartons sur Paris fatigués par ce week-end non stop. Nous arriverons tardivement à Japy, heureux d'avoir apporté du plaisir et du bonheur à nos adhérents du Centre et à nos pupilles médicalisés.

J-C C

Ivan Jablonka

Ni père ni mère

Histoire des enfants de l'assistance publique
(1874-1939)

Seuil, 367 pages.

« *Pauvres enfants, ils sont bien seuls,
le dimanche quand ils sortent, ils sont
contents d'avoir où aller...* » (P.100)



Alors que la Grande Guerre se poursuit encore et que les soldats tombent des deux côtés du Rhin, les parlementaires français décident de voter les 27 juillet et 22 octobre 1917 les premières lois visant à venir en aide aux enfants des poilus morts au champ d'honneur. Les « Pupilles de la nation » devaient pouvoir compter sur une solidarité et une sollicitude exemplaires du pays ; et c'est dans le cadre du témoignage de cette affection nationale qu'une plume de la *Revue philanthropique* s'est sentie obligée de faire cette remarque résumant sans doute les mentalités et les préjugés de l'époque : « Que les services publics existants soient utilisés au profit des orphelins de la guerre, en différenciant ces enfants des pupilles de l'Assistance ». (P.129) Cette distinction fondée sur une opposition arbitraire et bien peu généreuse entre les pupilles de l'État et les pupilles de la Nation résume peut-être, à elle seule, le triste sort qu'ont connu les enfants de l'Assistance publique du XIX^e siècle jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, voire au-delà. Le thème de l'enfant coupable ou de l'enfant corrompu par les agissements de ses parents défaillants a été un cliché à peine croyable dans l'imaginaire collectif et, pourtant,

il faudra se résoudre à en tenir compte pour comprendre qu'elle a été le rôle de l'Assistance publique et des familles d'accueil auprès des enfants pupilles de l'État ! Inscrivant leurs actions sous l'égide du célèbre triptyque de la République « Liberté, Égalité, fraternité », les responsables politiques et les acteurs de l'Assistance publique n'ont jamais été en mesure de dépasser et de corriger l'image négative accolée comme une étiquette indélébile aux enfants Pupilles de l'État ! C'est certainement en ce sens qu'il faut interpréter cette remarque lucide de Ivan Jablonka : « Ce livre retrace l'histoire d'une réhabilitation manquée, celle qu'avait rêvée, après les révolutionnaires, la Troisième République triomphante. ». (P.26)

En effet, ce cliché caricatural a largement influencé, par exemple, la politique éducative et pédagogique de l'Assistance publique désireuse de placer les « accidentés de la naissance » loin de Paris, lieu par excellence du péché et de la lubricité. Une prise en charge loin de la capitale était alors susceptible de leur fournir un cadre pour survivre, vivre, grandir, recevoir une éducation et s'insérer tant bien que mal dans la société. C'est seulement à la campagne et dans les fermes en particulier que les pupilles de l'État

pouvaient saisir la chance de laver l'impureté de leur origine, en essayant d'oublier leurs mauvais parents ; et c'est encore en restant sagement dans les fermes et en province qu'ils avaient une chance de trouver une planche de salut ! À aucun moment, les études au-delà du certificat d'études ne semblent avoir été considérées par le législateur comme des outils susceptibles d'aider le jeune pupille à prendre confiance en lui, à s'épanouir et à sortir d'un avenir par avance limité aux frontières d'une ferme ou d'un village ! Alimenter la méfiance plutôt que de cultiver la confiance ! La prévention plutôt que l'éducation ! Tels ont été finalement les principes éthiques et juridiques de l'action de l'Assistance publique auprès de ses jeunes « protégés » ! Et si, comme l'écrit Ivan Jablonka « les enfants de l'Assistance publique représentent donc les grands oubliés de la démocratisation scolaire » (P.187) n'est-ce pas, là encore, en raison des soupçons de moralité quasi maladroits que les adultes nourrissaient en permanence à leur endroit !

Ce cliché de l'enfant à l'hérédité moralement chargée explique en outre, sans les justifier, les « ratés » de l'Administration toujours plus prompte à condamner « les parents indignes lorsqu'ils sont citadins que lorsqu'ils sont établis à la campagne ». (P. 115) Ces « ratés » sont au moins au nombre de deux : le premier concerne les mauvais traitements subis par les enfants pupilles. Les abus en tout genre et les discriminations quotidiennes sont certes reconnus mais, très curieusement, les délits sexuels ne semblaient pas vraiment appartenir, aux yeux par l'Assistance publique, au registre des mauvais traitements ! Comment faut-il interpréter cette largesse d'esprit et cette « tolérance » en matière de moeurs sexuelles plus que douteuses à la campagne ? Combien de jeunes pupilles ont été ainsi suspectés d'actes répréhensibles qu'ils finiraient de toute façon par commettre avant d'être reconnus comme

des êtres vulnérables subissant de mauvais traitements dans une trop grande indifférence ?

Le deuxième « raté » concerne la légendaire politique « du secret » de l'Assistance publique, longtemps obnubilée par l'idée qu'il fallait coûte que coûte éloigner l'enfant abandonné de ses parents défaillants ! Lorsque les pupilles seront enfin capables entre les deux guerres et juste après 1945 de se réunir en différentes associations pour défendre leurs droits et leur dignité, ils commenceront tout naturellement par dénoncer cette omerta qui s'est abattue durant des lustres sur les origines familiales du pupille de l'État !

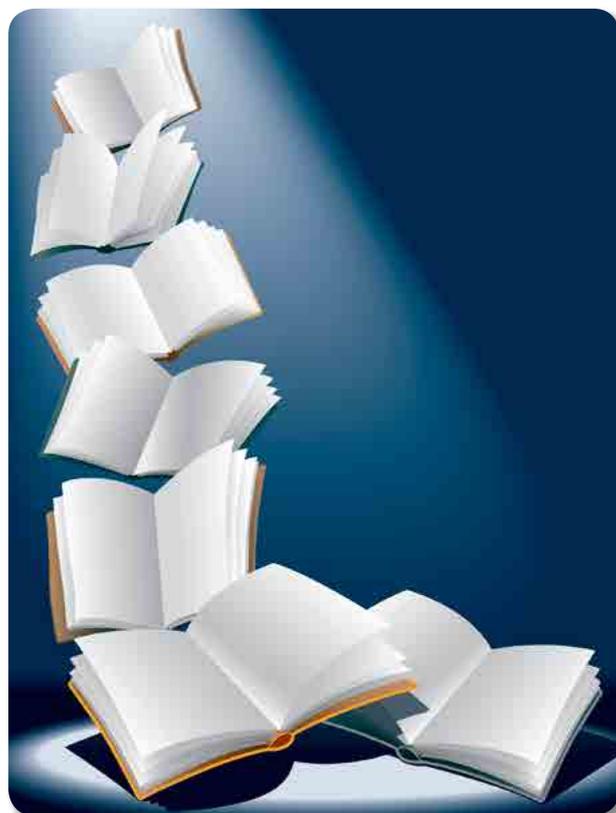
Ce cliché de l'enfant condamné avant de pouvoir grandir et trouver sa place dans la société permet enfin de se faire une idée assez juste des sentiments de colère, voire de rage, que les Pupilles de l'État ont pu ressentir dans leur famille d'accueil, à l'école, à l'armée, dans leur village, dans leur profession, dans la société, dans leur pays, etc. Isolés et sans défense dans leur solitude, marginalisés dans un environnement « familial » et administratif qui n'attendait pour ainsi dire rien d'eux ou si peu, ils ont subi un manque d'intérêt de la part de l'Administration, de leur famille et de leurs employeurs ; tous étant manifestement incapables d'imaginer un avenir prometteur à ces êtres en devenir à la recherche de leur racine, de leur identité et d'une place dans la société ! À cet égard, l'attitude des pupilles de l'État durant la seconde guerre mondiale auprès de l'occupant est révélatrice de leur amertume abyssale à l'égard de l'Assistance publique. « Les pupilles, écrit ainsi Ivan Jablonka, semblent peu sensibles à la propagande vichyste, qui flatte pourtant la vision irénique et agrarienne perpétuée par l'Assistance publique. Il reste qu'on les retrouve souvent du côté des Allemands et de leurs supplétifs français ». (P.254) Quelques lignes plus loin, l'historien ajoute : « Anonymes,

(...) certains pupilles de l'Assistance publique ont fait montre pendant la guerre d'une singulière rancœur à l'égard de la France et des Français, comme si la défaite leur permettait de venger l'humiliation subie. ».

Certes, le tableau des actions de l'Assistance publique n'est pas tout noir ; dans certains domaines comme dans celui de la santé, par exemple, ses actions méritent d'être saluées. Dès les premiers progrès significatifs de la médecine, l'Assistance publique a encouragé dans les campagnes le recours à de nouvelles politiques de l'hygiène visant à réduire en particulier le taux élevé de mortalité parmi les enfants abandonnés en bas âge et placés chez des nourrices. Au début du XX^e siècle, ce taux de mortalité infantile ne dépassait plus celui des enfants élevés dans leur milieu familial « naturel ». Ceci dit, la lecture du livre de Ivan Jablonka provoque des sentiments de tristesse dans la mesure où les pupilles de l'État, sans doute trop résignés, n'ont jamais réussi semble-t-il à se libérer de « l'emprise » de l'Assistance publique. À cet égard, l'apparition des associations des anciens pupilles n'est pas tant la conséquence d'une lutte pour une reconnaissance de leur dignité que le résultat d'une évolution spectaculaire des familles et des mœurs depuis 1945. « La naissance d'un enfant au sein d'un ménage monoparental, écrit Ivan Jablonka, constitue de moins en moins un handicap. L'accroissement du nombre de divorces, le développement de l'union libre et la libération sexuelle ont dissipé l'ombre de réprobation qui obscurcissait le destin des filles-mères et des enfants illégitimes. » (P. 292) À ces différentes mutations s'est ajoutée une diminution constante du nombre des abandons en France. L'assistance publique puis la DASSS et l'ASE se sont donc transformées de l'intérieur en se faisant l'écho des mutations profondes que

la société française a connues en matière de libération des mœurs. En épousant ces nouvelles valeurs sociales et familiales, l'Administration a en effet cessé de vouloir corriger moralement et obstinément, dans l'enfant dont elle avait la charge, les parents sans doute immatures et dans l'impossibilité d'assumer correctement leurs fonctions de soin et leur devoir d'éducation. Ce changement, ce nouveau regard sur les filles-mères et leurs enfants sont un fait heureux, mais il ne saurait faire oublier de sitôt les souffrances inutiles de tous ces « accidentés de la naissance », qui ont été trop longtemps condamnés à vivre à la campagne sans savoir où aller...

G.L



A 18 ans, les jeunes placés auront droit à une «dot»

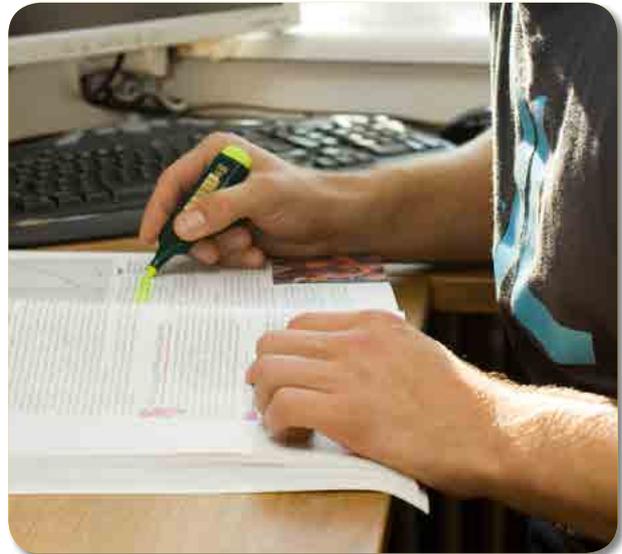
C'EST UN PETIT GESTE, mais il sera à coup sûr le bienvenu : désormais, les jeunes de la protection de l'enfance, lorsqu'ils quittent le foyer, le lieu de vie, la famille d'accueil où ils ont été placés, pourront compter à leurs 18 ans sur un petit pécule pouvant atteindre 3000 à 4000 euros... D'où viendra cette cagnotte? Il s'agit de l'allocation de rentrée scolaire (ARS).

«Leurs parents ne la percevront plus. Désormais l'ARS (entre 300 et 400 euros par an) sera versée par la CAF directement sur un compte bloqué, géré par la Caisse des dépôts et consignations. A sa majorité, le jeune pourra piocher dedans comme il l'entend. Comme cela, s'il n'a vraiment plus personne sur qui compter, ni famille, ni amis, il pourra au moins verser la caution d'un petit studio ou se payer le permis de conduire», explique Laurence Rossignol, qui déposera aujourd'hui en ce sens un amendement, dans le cadre de l'examen par les députés de la proposition de réforme de la protection de l'enfance. Pour la secrétaire d'Etat à la Famille, il est essentiel de mieux préparer la sortie des jeunes du système de l'aide sociale à l'enfance (ASE) pour éviter les catastrophes.

«30 à 40% des jeunes sans domicile fixe sont passés par l'ASE», insiste la ministre. *« Cette petite dot qui les attendra à leur majorité est le signe que l'Etat est sensible à la grande solitude qu'ils ressentent »,* explique-t-elle.

LES AIDERA CONQUERIR DE L'AUTONOMIE

Car, quand on est un jeune «placé», l'arrivée des 18 ans rime bien souvent avec grande bascule. *«Au-delà, les départements n'ont plus l'obligation de les prendre en charge»,* rappelle Danièle Weber la présidente de l'association des anciens pupilles de



Paris, qui voit encore régulièrement des jeunes frapper à sa porte, après avoir été lâchés dans la nature, sans un sou. Pour Danièle Weber, *« ils devraient pouvoir profiter de toutes les allocations familiales qu'ont perçues leurs parents qui les ont abandonnés »*. Peut mieux faire donc !

Son autre constat, c'est souvent leur manque cruel d'autonomie: *«A force d'avoir vécu en collectivité, certains ne savent absolument pas gérer un budget. Nous en aidons un en ce moment. Il est tombé des nues quand le lui ai dit qu'il fallait penser à mettre de l'argent de côté pour payer la taxe d'habitation, l'eau, l'électricité. Il pensait que tout était inclus dans les charges! »* Aider les jeunes c'est aussi le but de la loi débattue aujourd'hui.

Désormais l'ASE aura l'obligation de construire avec chaque jeune, à ses 17 ans, un «projet d'accès à l'autonomie» et il sera désormais prioritaire pour intégrer un foyer de jeunes travailleurs .

*Article d'Aline GERARD
Source : journal le Parisien*

Le lieu était désaffecté

L'ancien hôpital Saint-Vincent-De-Paul, avenue Denfert Rochereau, va bientôt être reconverti en habitations, a indiqué hier l'AP - HP. Ce dernier a vendu l'établissement à la municipalité qui entend y créer 600 logements, dont 300 sociaux. Les bâtiments abriteront aussi des commerces, une école et une crèche, avec des toitures végétalisées. L'hôpital avait été fermé progressivement dès 2010 en raison du manque de moyens. *(article paru le 13 janvier 2015).*



En date du 28 août 2012, nous avons reçu un courrier confirmant l'entretien du monument se situant dans l'enceinte de l'hôpital. L'entretien sera à la charge du futur aménageur, comme une obligation dans le cahier des charges.

Par ailleurs, l'AP - HP s'engage à laisser l'association au libre accès au monument, afin que tous les ans nous puissions organiser la cérémonie du 11 novembre.

Un collectif composé de personnels du centre d'accueil de l'hôpital Saint Vincent De Paul, d'historiens et d'habitants du 14^{ème} arrondissement, a décidé de se constituer en association, fort d'un constat commun.

L'association a l'intention d'y participer.



Compte rendu de la réunion d'information du 23 mai 2015

Le **23 mai 2015** s'est tenue au siège social de l'Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat, des adoptés et des personnes admises ou ayant été admises à l'aide sociale à l'enfance (AEPAPE) une réunion destinée, entre autre, à **créer des liens** entre les jeunes de ladite association.

Ce fut l'occasion de les **informer des évolutions** dont sera l'objet le statut de ressortissant de l'Aide Sociales à l'Enfance (ASE) notamment celle découlant de l'adoption par les députés le 12 mai dernier d'un amendement à la proposition de loi « Meunier » relative à la protection de l'enfant et **autorisant la poursuite, au-delà de l'âge limite de 21 ans, du « Contrat Jeune Majeur » (CJM)**. Ce dispositif étant étendu **« jusqu'à la fin du parcours de formation que le jeune a commencé »**.

La question se pose donc de savoir de quelle façon sera apprécié le « parcours de formation », est-ce l'année « commencée » par le jeune ? Le diplôme pour lequel le jeune a commencé ladite formation ? Ou encore, s'agit-il de son projet professionnel ?

Ce statut de ressortissant de l'ASE permettra à ceux ayant atteint la majorité de bénéficier d'une somme d'argent correspondante aux allocations de rentrées scolaires jusqu'alors versées à leurs parents.

Ici la question se pose de savoir ce qu'il adviendra des pupilles de l'Etat : bénéficieront-ils, eux aussi, de cette « dot » alors même que ces allocations, en l'absence de parents n'existent pas ?

Cette réunion a permis de présenter à nos jeunes le rapport d'activité 2014 dans lequel figure entre autre le nombre d'adhérents, les aides financières, les faits marquants de l'année 2014, les visites et parrainages,...

Ce fut également l'occasion de sensibiliser les jeunes au projet associatif 2015-2017 en mettant en avant nos orientations prioritaires sur cette période.

Ces orientations, présentées ci-dessous, s'imprègnent toutes de nos objectifs et valeurs associatifs :

- Lutter contre l'isolement et le sentiment de solitude
- Agir pour le logement
- Investir dans les études de nos jeunes
- Développer la visibilité de notre association
- Poursuivre l'entraide matérielle auprès des plus vulnérables

Déroulement de la réunion :

- **Présentation de son parcours au sein de l'ASE** : les jeunes pouvaient expliquer leur parcours « administratif » au sein de l'ASE sans être contraints de donner des éléments personnels.
- **Lecture des documents d'information relatifs aux** :
 - Droit des « jeunes placés » de 18 ans
 - Jeunes de la ville de Paris
 - CJM et ASE après 18 ans
 - A l'amendement n°367 (adopté)
- Madame Weber a présenté **l'historique de l'association**, le contexte de sa création, **ses évolutions** notamment avec l'intégration des personnes admises ou ayant été admises à l'ASE.
- Justification de l'existence de l'association AEPAPE
- Etude du rapport d'activité de l'année 2014
- Présentation du projet associatif 2015-2017
- Présentation de son projet d'avenir : les jeunes pouvaient présenter leur projet d'avenir professionnel autour duquel s'engageaient des discussions.

Anouck

○ Nos joies... et nos Peines

Nos joies...

Nous avons le plaisir de vous annoncer la venue de :

- **Naomie Soukouna,**
née le 23 août 2015,
fille de Djibril,
administrateur
- **Marie-Eve Weber,**
née 5 août 2015,
petite fille de notre
Présidente

*Bienvenue
à Naomie et Marie-Eve.*



Nous n'avons pas toujours connaissance du décès de nos adhérents dans l'immédiat.

Merci de nous faire part de leur disparition au plus tôt.

Suivant les possibilités et avec l'accord de la famille, les correspondants déposent une plaque de l'association sur la tombe des anciens.

... Nos peines

Nous avons le regret de vous annoncer les décès de nos membres en cette année 2014-2015 :

- **Muriel BUSQUET,**
née le 19 mars 1960, décédée le 16 décembre 2014
- **Germaine NAZARET,**
née le 14 avril 1924, décédée
- **Jean BELLET,**
né le 18 septembre 1919, décédé en août 2014
- **Eugène DIDTSCH,**
né le 28 avril 1922, décédé en 2015
- **Maryvonne DELMAS,**
née le 27 novembre 1944, décédée le 8 janvier 2015
- **Monique HUBERT,**
née le 17 novembre 1930, décédée le 22 février 2015
- **Lucien SCHAEFFER,**
né le 16 février 1921, décédé le 4 mai 2015
- **Gilbert DOMENACH,**
né le 19 novembre 1937, décédé le 27 avril 2015
- **Claude ALVO,**
né le 25 septembre 1928, décédé le 31 juillet 2015
- **Roger SIMON-BROSSARD,**
né le 6 avril 1937, décédé en août 2015
- **Yvonne DEMAIZIÈRE,**
mère de Mesdames Patricia Taillandier et Martine Monnier,
décédée le 19 septembre 2015
- **Maurice BENOÎT,**
né le 23 octobre 1933, décédé le 27 octobre 2015
- **Albert DARFEUILLE,**
né le 30 octobre 1949, décédé le 12 novembre 2015
- **Franck MUSZYNSKI,**
né le 26 janvier 1959, décédé le 7 novembre 2015
- **Paulette ARMELLE,**
née le 23 mai 1939, décédée le 23 décembre 2015

*A toutes les familles,
l'Association présente ses sincères condoléances.*

Afin de vous permettre de ne pas oublier la cotisation 2016, nous vous prions de trouver ci-dessous un coupon à nous retourner, accompagné de son règlement.

*Nous vous remercions
pour votre fidélité.*

Bien amicalement.

La présidente
Danielle Weber

Coupon de cotisation pour l'année 2016



(à retourner à l'adresse de l'association ci-dessous)

Madame ou Monsieur

Adresse

- Je règle la somme de 15 € par chèque à l'ordre de l'AEPAPE.
- Je fais un don de
- Pupille de
- Ressortissant de l'Aide Sociale à l'Enfance depuis

AEPAPE – ATOUT CŒUR 75

3, rue Japy 75011 Paris - Tél. : 01 43 79 55 91 - E-mail : atoutcoeur.paris@gmail.com

Alliance PVC **VELUX**
Région île de france **INSTALLATEUR
CONSEIL**

Tarif spécial pro



Respect des
façades

Devis gratuit à Paris et région parisienne



Installateur de FENETRES en PVC en BOIS en Aluminium

Volets battants, volets roulants, persiennes

Portes blindées, portes de garages, fenêtres de toits

Remplacement de doubles vitrages, gardes-corps

Dépannages, réglages des menuiseries et des volets, crémones de fenêtres.

Tél. 01.49.76.37.57 - Fax 01.49.76.37.56 - contactpro@alliancepvc.com
Nos agences îdf: Boulogne-Billancourt, Saint-Maur des Fossés, Champigny sur Marne, Maisons-Alfort.



Alliance

PVC **VELUX**
**INSTALLATEUR
CONSEIL**

Région île de france

Ouvert toute l'année

Crédit d'impôt 30%*

Devis gratuit à Paris et région parisienne



Notre association, reconnue d'utilité publique, est autorisée à recevoir des dons et des legs

Siège social : **3 rue Japy • 75011 Paris**
E-mail : atoutcoeur.paris@gmail.com
Tél. : **01 43 79 55 91** - Fax : **01 43 79 21 41**
Site internet : atoutcoeur-75.fr



Responsable de la publication :
Danielle Weber

Mise en page et impression :
Imprimerie DEJALINK - 01 75 62 04 75